

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022 à 20H30

PROCES-VERBAL

PRÉSENTS : M. Frédéric LACAS - M. Jacques DUPIN - Mme Roselyne PESTEIL - M. Christian BUSEYNE - Mme Florence LACAS-HERAIL - M. Robert SALAMERO - Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - M. Pascal GAUREL - Mme Evelyne BOBY - M. Michel MAUREL - Mme Alejandra COSTA - M. Jean-Marie LAYE - Mme Catherine CIANNI - M. César ASTRUC - Mme Marie CICOLELLI-TENZA - M. Jacques ANDRIEU - Mme Marie-Paule LACHE - M. Laurent CAILLAT - M. Christian REDOUX - Mme Céline PIAZZA - M. Frédéric REUS - Mme Pascale FIORINA - M. Philippe POMMIER - Mme Isabelle SEMBEIL - M. David SANTACREU - Mme Christelle VANEECLOO - M. Yannick BENEZECH - M. Eric BOUJON.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Amandine POUZET.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEMBEIL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de divers contrats passés dans le cadre de ses délégations :

Décisions relatives aux contrats culturels

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT DU CONTRAT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
30/05/2022	REALISATION D'UNE ŒUVRE MURALE FRESQUE ORIGINALE "GOLDORACK DESTRUCTURE" SUR LES RIVES DE L'ORB DU 30/06 au 3/07/2022	ERIC VANDERVELDE DIT "DER"	2 000,00 €	03/10/2022
02/06/2022	ATELIER BD "BRUITAGE ET VIKINGS" DANS LE CADRE DU 27EME FESTIVAL BD LE 4/06/2022	ERIC HUBSCH	273,63 €	03/10/2022
18/11/2021	ANIMATION FETE DU PARATGE "CASTANHA E VINOVEL" LE 18/06/2022	L'ART A TATOUILLE	896,75 €	03/10/2022
18/05/2022	REPRESENTATION "LA CIE DES JEUX D'OC" LE 18/06/2022	LA COMPAGNIE DES JEUX D'OC	550,00 €	03/10/2022

15. Dénomination de la rue de la Grangette – Régularisation

A la demande du Centre des Finances Publiques, il est demandé de régulariser le nom de la rue de la Grangette, située entre l'avenue Roger Audoux et la rue Molière, non répertoriée dans ses bases cadastrales.

La question est adoptée à l'unanimité

16. ZAC « Les Jardins de Sérignan » – Enquête parcellaire n° 5

La ZAC Les Jardins de Sérignan a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 2 juin 2016 (dont la prorogation a fait l'objet d'un avis favorable lors du Conseil municipal du 1^{er} mars dernier) et de quatre enquêtes parcellaires pour l'acquisition d'une partie des terrains. L'AFUA rencontre aujourd'hui des difficultés pour faire aboutir les négociations sur de nouvelles parcelles. Elle a donc sollicité auprès du Préfet l'ouverture d'une quatrième enquête parcellaire qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique préalable à la demande d'arrêté de cessibilité auprès de M. le Préfet.

Le Conseil prend acte

17. Avis de la commune – Distraction n° 16 – AFUA Les Jardins de Sérignan

En application de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et notamment son article 38, « *L'immeuble qui, pour quelque cause que ce soit, n'a plus de façon définitive d'intérêt à être compris dans le périmètre de l'association syndicale autorisée peut en être distrait. La demande de distraction émane de l'autorité administrative, du syndicat ou du propriétaire de l'immeuble* ».

Au vu de ces dispositions, il est donné connaissance des demandes de distraction émanant de l'AFUA, propriétaire des parcelles suivantes :

Séquence 1 :

- BE 120 (300 m²)
- BH 702 (608 m²)
- BH 703 (384 m²)
- BH 704 (344 m²)

Séquence 4 :

- ZN 39 (462 m²)
- ZN 100 (503 m²)

Séquence 5 :

- BL 210 (790 m²)
- BL 213 (318 m²)
- BL 214 (726 m²)
- BL 215 (327 m²)
- BL 216 (335 m²)
- BL 424 (298 m²)
- BL 425 (19 m²)
- BL 519 (2 970 m²)

Séquence 7 :

- ZO 45 (371 m²)
- ZO 46 (276 m²)
- ZO 47 (18 m²)
- ZO 52 (15 m²)
- ZO 53 (9 m²)
- ZO 56 (339 m²)
- ZZO 57 (353 m²)
- ZO 66 (2 m²)
- ZO 67 (49 m²)
- ZO 69 (1 440 m²)

La superficie de ces biens, soit 11 256 m² représente moins de 7 % du périmètre actuel de l'AFU/A qui est de 433 399 m².

L'avis de la commune est sollicité pour être transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur DUPIN explique pourquoi ces distractions interviennent sur des parcelles de l'AFUA. L'Etat a pris la décision de retirer, par le biais juridique de la distraction, les parcelles vendues, aménagées, construites et revendues à de propriétaires afin, à la demande de la ville, que ces futurs nouveaux propriétaires n'aient pas le risque de partager la responsabilité financière de l'AFUA.

La question est adoptée à l'unanimité

18. Convention de partenariat avec l'APEAI Ouest Hérault – Renouvellement

Il est proposé de renouveler le partenariat avec l'Association de Parents et d'Amis d'Enfants et d'Adultes Handicapés Mentaux Ouest Hérault dans le cadre d'une activité « nettoyage des plages » du groupe VILLA de l'IME les Hirondelles.

La question est adoptée à l'unanimité

ACTIONS CULTURELLES

19. Demande de subventions annuelles pour les actions culturelles de la commune

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions de fonctionnement auprès de la Région Occitanie, la DRAC Languedoc-Roussillon dans le cadre du CGEAC (Convention pour la Généralisation de l'Education Culturelle et Artistique), du Centre National du Livre (CNL), du Département de l'Hérault, de la CABM dans le cadre du PCS (Projet de Cohésion sociale), et de tout autre organisme privé ou public susceptible de pouvoir intervenir sur ce type de dossier pour :

- l'aider au fonctionnement du Festival de la Bande Dessinée et au développement des actions culturelles autour du Festival BD
- l'aider au fonctionnement ou aux activités de la Médiathèque Samuel Beckett
- l'aider à la mise en place d'actions éducatives artistiques et culturelles à la Médiathèque Samuel Beckett
- l'aider à l'investissement en matériel scénique pour La Cigalière
- l'aider au fonctionnement de la saison culturelle de La Cigalière
- l'aider à la mise en place d'actions éducatives artistiques et culturelles à La Cigalière
- l'aider au soutien aux artistes et compagnies en résidence à la Maison des Artistes ou à La Cigalière
- l'aider au fonctionnement d'expositions temporaires et actions culturelles
- l'aider au fonctionnement de l'événement culturel Street Art, au développement de la médiation culturelle et à la mise en place d'actions éducatives artistiques et culturelles dans le cadre de cet événement
- l'aider au fonctionnement des fêtes du Paratge
- l'aider au fonctionnement de la Fête de la Saint-Roch

La question est adoptée à l'unanimité